



Service d'Accès aux Soins

Plateforme numérique

**GESTIONNAIRES DE COMPTES
RÉFÉRENTS TERRITORIAUX**

05/05/2026

Sommaire

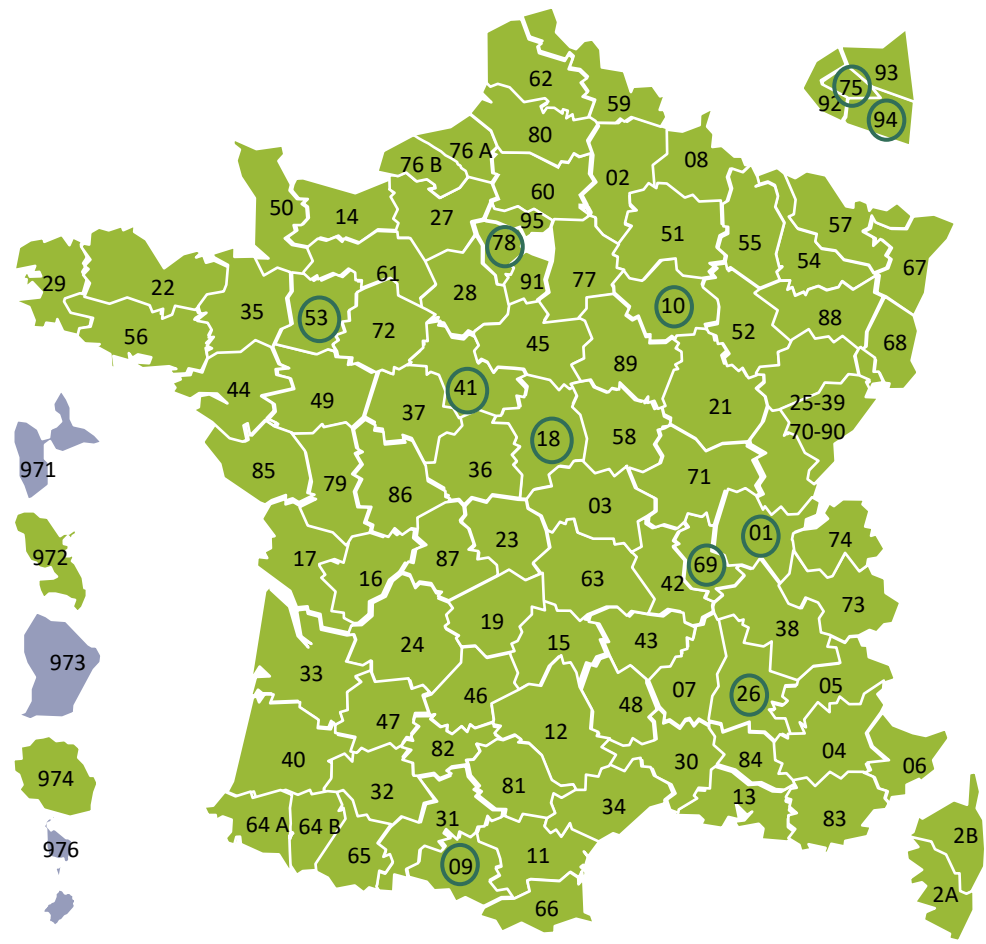
- 01. Indicateurs Déploiement national du SAS**
- 02. Avancées interopérabilité éditeurs/platforme numérique du SAS**
- 03. Feuille de route de la Plateforme Numérique du SAS**
- 04. Nouveauté de la plateforme numérique SAS**
- 05. Retours d'expériences :**
 - SAS psy, SAS pédiatrie
 - Nouvelles professions : sages-femmes, chirurgiens-dentistes, IDEL
 - Perspectives
- 06. Enregistrement des OSNP au RPPS +**



Indicateurs Déploiement national du SAS

Déploiement plateforme numérique SAS

Statut d'avancement et indicateurs clés avril 2026



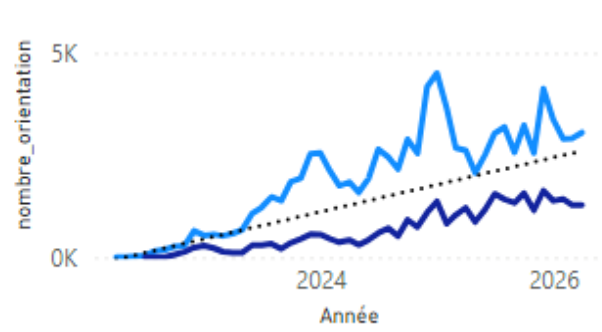
- SAS lancés en fonctionnement
- SAS accompagnés en cours de conception
- SAS déployés et OSNP intégrés au RPPS+

Au 1^{er} mai 2026, la mise en place d'un SAS dans 96 départements permet de couvrir **98% de la population**.
 91 SAS utilisent au quotidien la plateforme numérique SAS.

Chiffres clés avril 2026

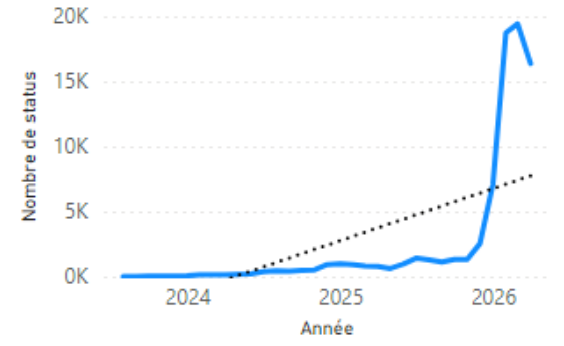
46 540	recherches réalisées sur la plateforme	17 057	PS ayant déclaré leur participation au SAS
21 119	orientations réalisées via la plateforme nationale vers la médecine de ville	55 420	PS ayant leur agenda interfacé et ayant remonté a minima un créneau

Orientation agenda SAS



- Orientations de 1^{er} niveau
- Orientations surnuméraires

Orientation agenda interfacé



- Orientations de 1^{er} niveau



Avancées interopérabilité

Chantier interopérabilité

Statut d'avancement

Les travaux menés sur le chantier interopérabilité répondent aux objectifs de **mise en visibilité de l'offre de soins et de fluidification du parcours régulateur**. Les travaux d'interfaçages se poursuivent avec **plus de 50 éditeurs** positionnés sur les différents cas d'usage avec la plateforme numérique SAS. 🖱️ **Liste des éditeurs**

Statut d'avancement des travaux	PS à titre individuel		CPTS		Place de Marché		LRM	SOS Médecins	
	MES réalisées 23	Travaux en cours 1	MES réalisée 3	Travaux en cours 4	MES réalisées 3	Travaux en cours 2	Dépl. en cours 6	MES réalisées 3	
Liste des éditeurs	<ul style="list-style-type: none"> • 48h chrono • Accueil Pro • Agenda5 • Anamnèse • Callibri • Clickdoc • Clikodoc • CPTS Rendez-Vous • Divoluci • Doctolib • GPS Santé • H24 Care • i-agenda • Keldoc • LeMedecin.fr • LogicielNet • MAIIA • Medaviz • MonMédecin.org • SimplyMed • Ubiclic • UrgencesChrono • Wareld 	<ul style="list-style-type: none"> • Aegle 	<ul style="list-style-type: none"> • i-agenda • 48h chrono • CPTS Rendez-Vous 	<ul style="list-style-type: none"> • Anamnèse • Doctolib • Keldoc • Medaviz 	<ul style="list-style-type: none"> • InzeeCare • Medicalib • Entr'actes 	<ul style="list-style-type: none"> • ContactIDEL • Libheros 	<ul style="list-style-type: none"> • Appligos • Bisom • Exos • Nexpublica • RRAMU • Scriptal 	<ul style="list-style-type: none"> • Medi'Call • Concept • Somelog • Sobek 	
Parcours utilisateur	L'OSNP accède à l'offre de soins et peut prendre rendez-vous en ligne pour le compte du patient (via la solution éditeur)		L'OSNP n'a pas de visibilité sur l'offre de soins et n'est pas en capacité de prendre un rendez-vous	L'OSNP accède à l'offre de soins et peut prendre rendez-vous en ligne pour le compte du patient (via la solution éditeur)	L'OSNP peut uniquement faire des demandes en sus des disponibilités via téléphone	L'OSNP peut faire des demandes en sus des disponibilités	L'OSNP peut uniquement faire des demandes en sus des disponibilités via téléphone	L'OSNP peut lancer une recherche d'offre de soins depuis le LRM, dans les SAS où la fonctionnalité a été déployée	L'OSNP accède à l'offre de soins et peut prendre rendez-vous en ligne pour le compte du patient (via la solution éditeur)

LRM – Recherche contextualisée

Suivi du déploiement par SAS

Pour fluidifier le parcours du régulateur entre le LRM et la plateforme numérique du SAS, les deux fonctionnalités suivantes ont été priorisées à la suite d'une analyse métier et au recueil du besoin auprès des utilisateurs finaux

Limitier la ressaisie des données grâce à la recherche contextualisée

- Paramètres communiqués par le LRM qui ne sont pas à ressaisir : adresse du patient, spécialité médicale recherchée, médecin traitant
- Si l'information **médecin traitant** du patient est transmise, la **CARD de celui-ci est mise en avant** sur la page de résultats



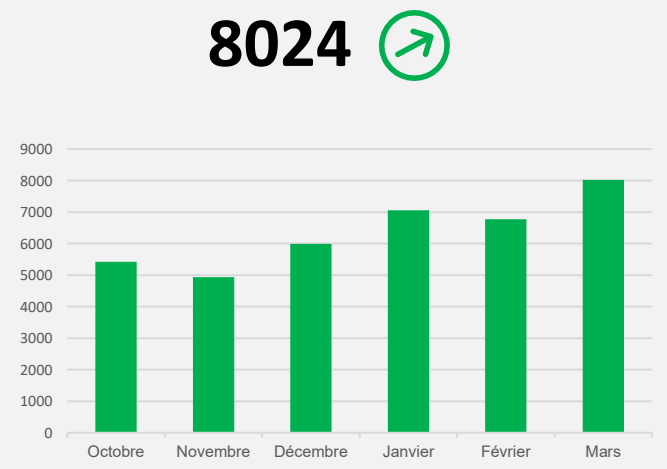
Limitier le nombre d'authentifications à l'aide d'un SSO

- Inscription des travaux dans la **trajectoire d'implémentation avec ProSanté Connect**
- **Accompagnement des régulateurs** à l'adoption de ProSanté Connect

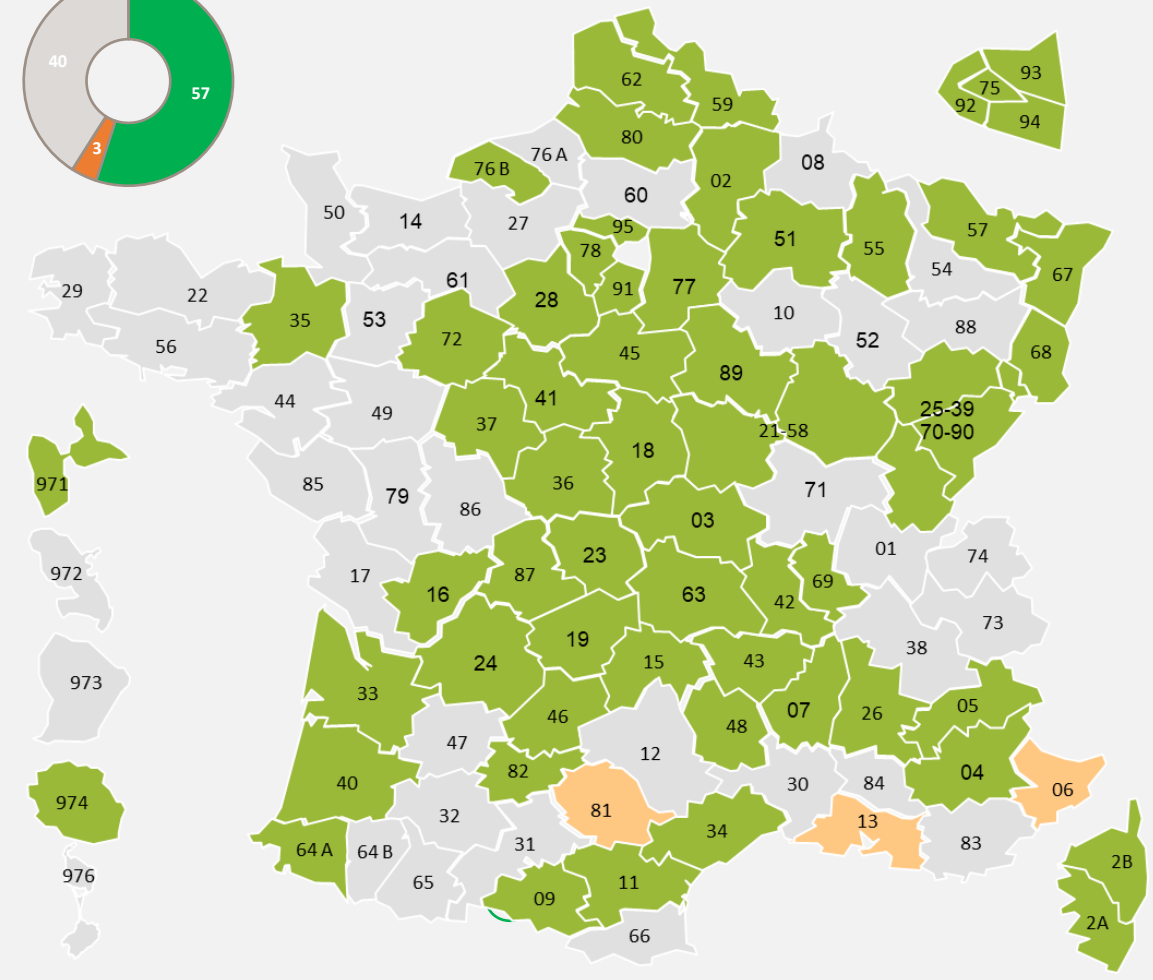
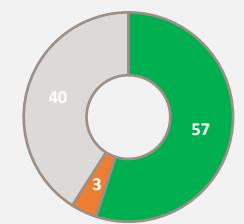
Prochaines MES



Nombre de recherches mensuelles



Déploiement de la fonctionnalité dans les SAS



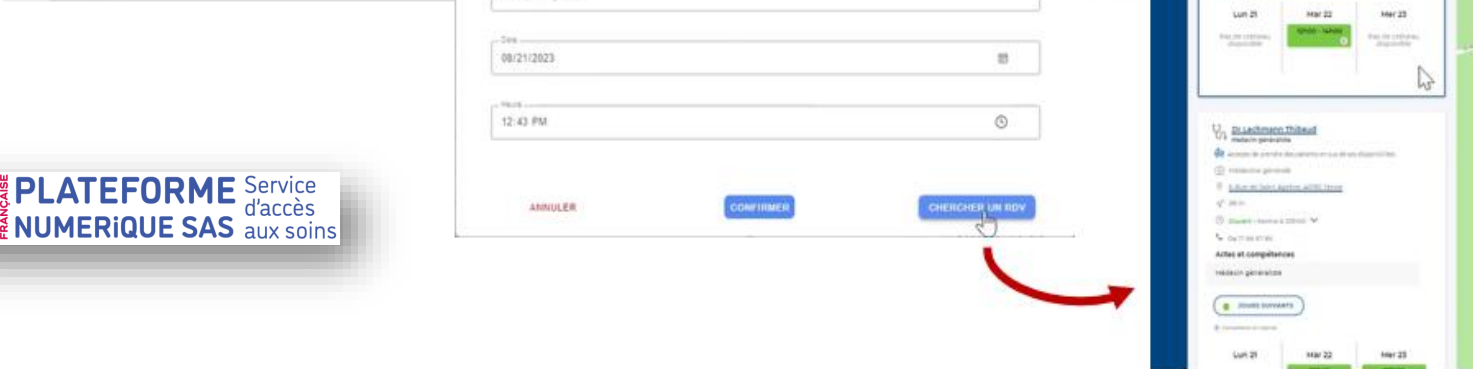
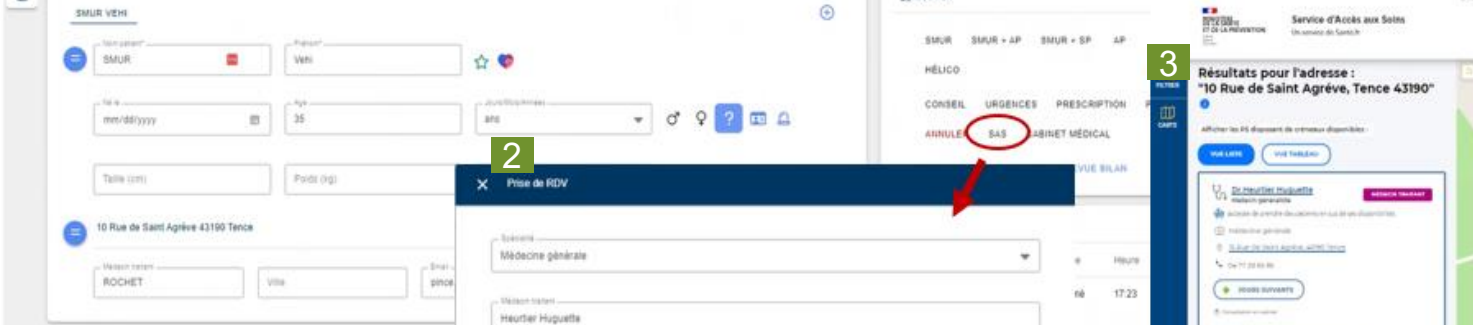
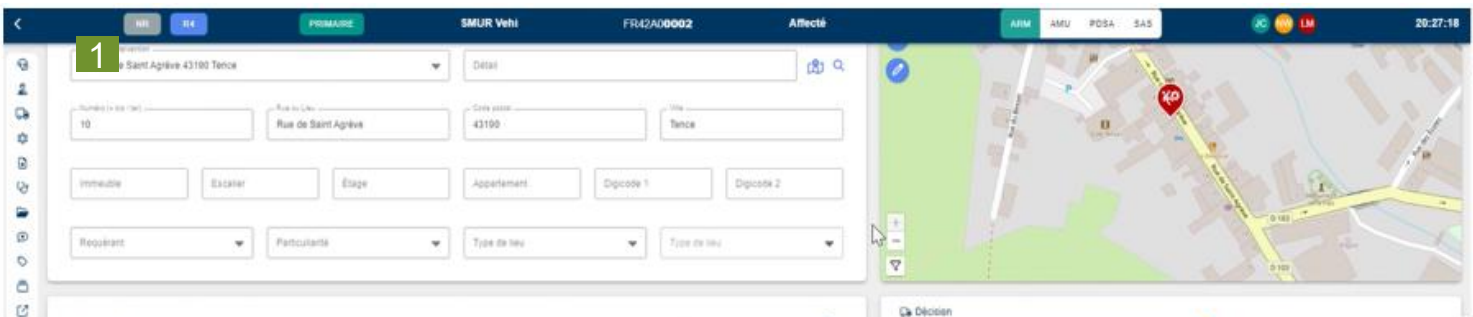
● Déploiement terminé
● Déploiement à venir
○ SSO via PSC

INTERFAÇAGE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS AVEC LES LRM

1 Saisie des données dans le DRM (notamment adresse du patient)

2 Clic sur le bouton de redirection « SAS » en renseignant lorsque connu : la décision (spécialité recherchée) et le médecin traitant

3 Bascule dans la plateforme numérique SAS sur la page de résultats (avec médecin traitant) correspondant aux critères de recherche sans ressaisie de données



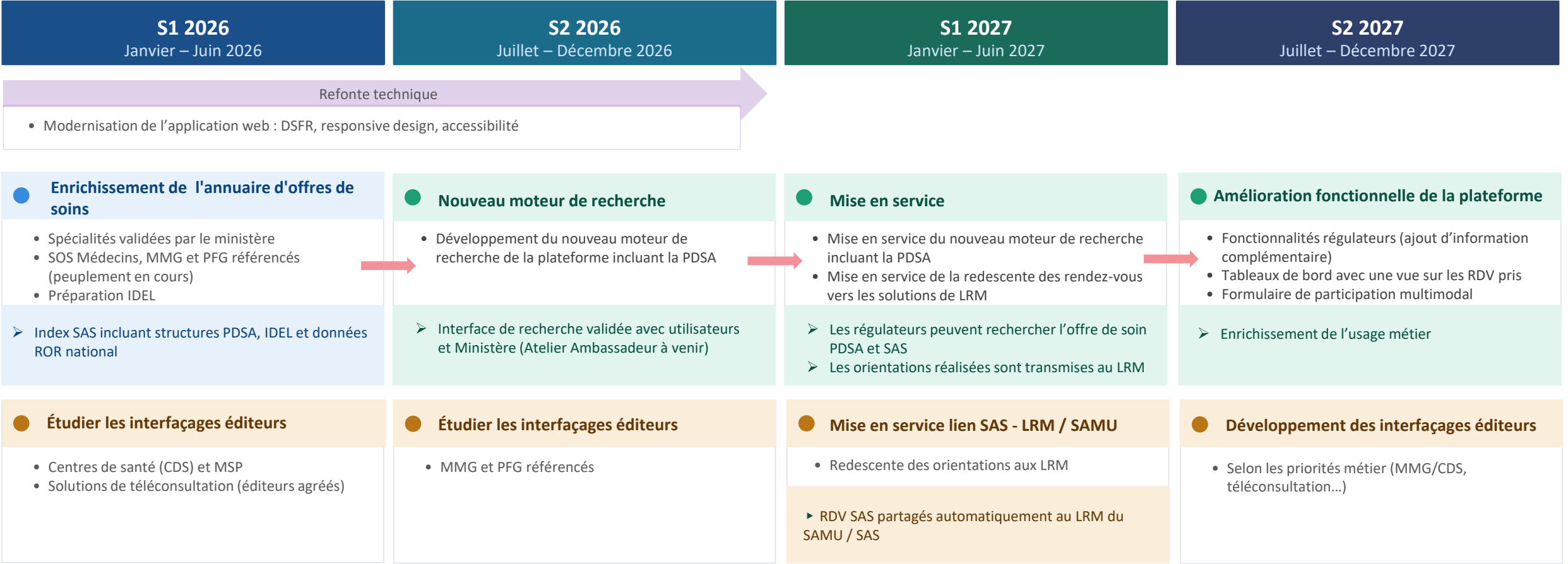
[2026-05-05_LRM_PTFN du SAS.mp4](#)



Feuille de route

Feuille de route 2026-2027

Focus métier





DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS

Délégation au numérique
en santé



Liberté
Égalité
Fraternité

Nouveauté

Accéder à l'itinéraire

Dr [redacted]

Médecine générale

Accepte de prendre des patients en sus de ses disponibilités à titre individuel

Téléphone du professionnel [redacted]

Informations complémentaires du professionnel de santé

Me téléphoner sur mon téléphone privé [redacted]

Adresse [redacted]

Itinéraire

Distance estimée : 6.6 Km

Temps de trajet estimé : 16min 16s

1



Dr [redacted]
Médecin généraliste

Médecine générale

6 km

Conventionné secteur 1

AUJOURD'HUI

Jeu 30

09h30 - 12h30

0/2

€

Ven 1

09h30 - 19h00

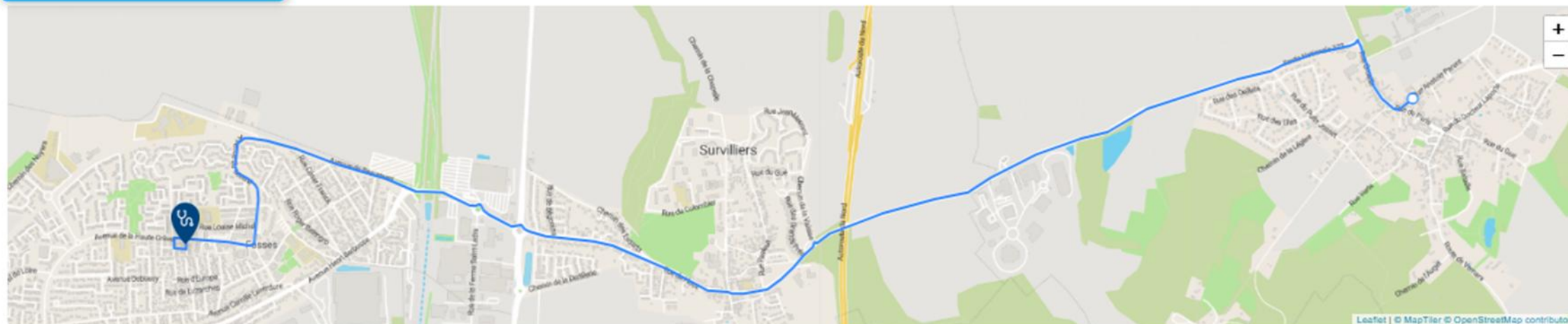
0/4

€

Sam 2

Pas de créneau disponible

ORIENTATION HORS DISPONIBILITÉ





DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS

Délégation au numérique
en santé



Liberté
Égalité
Fraternité

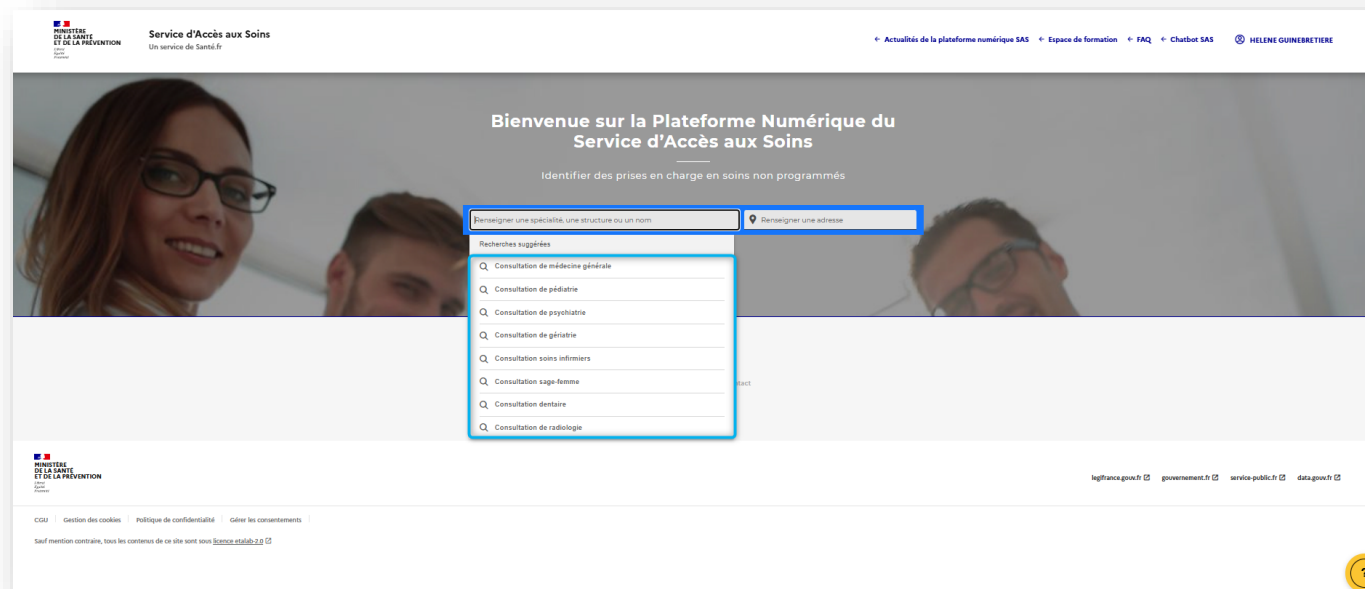
Retours d'expériences



- SAS psy, SAS pédiatrie, SAS Radiologie
- Nouvelles professions : sages-femmes, chirurgiens-dentistes, IDEL
- Ré orientations à partir des urgences



- Perspectives






Enregistrement des OSNP au RPPS +

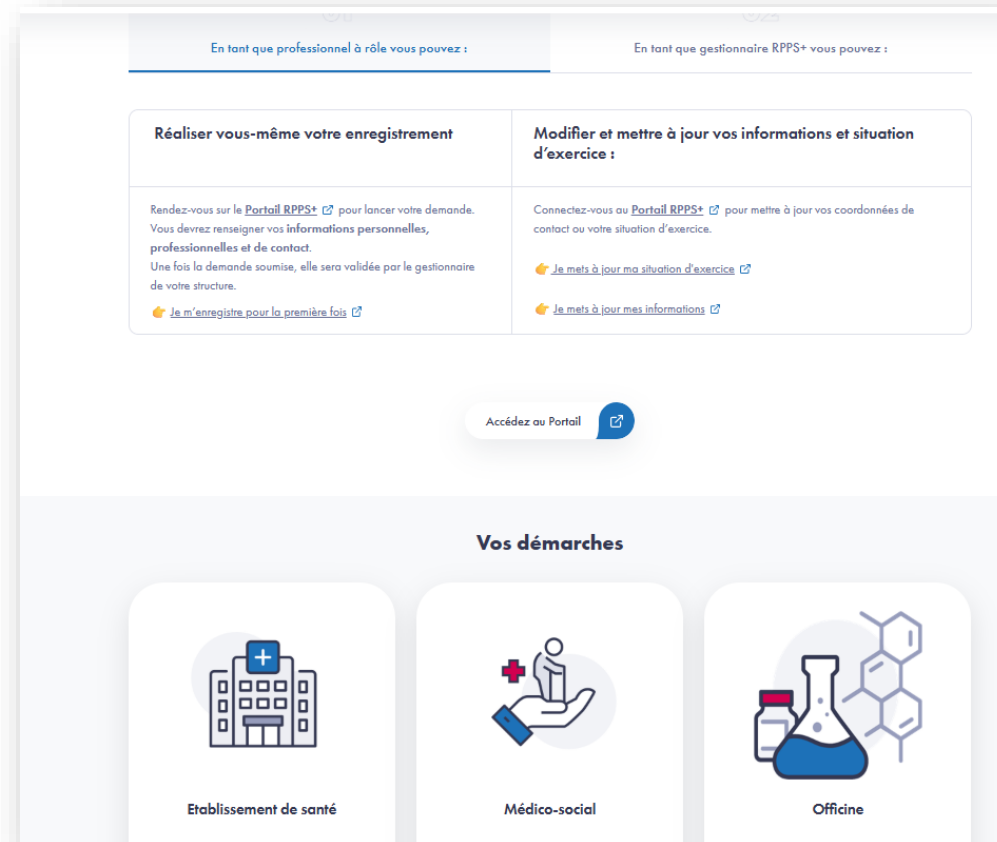
Enregistrement des OSNP employés par les SAMU SAS au RPPS +

Le gestionnaire RPPS + , responsable des commandes des cartes CPE de votre établissement peut dès à présent effectuer cet enregistrement et ainsi commander les cartes CPE des OSNP.

Cette inscription rend les OSNP éligibles à une CPE et/ou une e-CPE, avec pour objectif de faciliter et sécuriser la connexion à la plateforme numérique du SAS, outil utilisé quotidiennement par les OSNP pour réaliser les orientations du SAS.

 Le guide rpps+ a été publié sur la page de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/produits-services/portail-rpps-plus#content-61881>

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_guide-pour-enregistrement-dan...



The screenshot displays the RPPS+ portal interface with two main sections:

- En tant que professionnel à rôle vous pouvez :**
 - Réaliser vous-même votre enregistrement**

Rendez-vous sur le [Portail RPPS+](#) pour lancer votre demande. Vous devrez renseigner vos informations personnelles, professionnelles et de contact. Une fois la demande soumise, elle sera validée par le gestionnaire de votre structure.

[Je m'enregistre pour la première fois](#)
 - Modifier et mettre à jour vos informations et situation d'exercice :**

Connectez-vous au [Portail RPPS+](#) pour mettre à jour vos coordonnées de contact ou votre situation d'exercice.

[Je mets à jour ma situation d'exercice](#)

[Je mets à jour mes informations](#)
- Accédez au Portail** (button)
- Vos démarches** (category)
 - Etablissement de santé** (icon: building with cross)
 - Médico-social** (icon: person with cross)
 - Officine** (icon: pharmacy bottles)



Avez-vous des questions ?

Questionnaire d'évaluation

Numérisez le QR pour répondre.

Merci d'avance !





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)



ANNEXES



Environnement de formation

Environnement de formation

<https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr>

L'environnement de formation est mis à jour régulièrement, cela implique une suppression des comptes. Afin d'éviter ces difficultés, pouvez-vous nous transmettre votre ou vos comptes utilisés pour effectuer les formations, l'on sauvegarder ces profils à chaque mise à jour.



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr> in the address bar. The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION' and the text 'Service d'Accès aux Soins - Un service de Santé.fr'. Navigation links include '← Q'est-ce que le Service d'Accès aux Soins', '← Espace de formation', and '← FAQ'. The main content area features a large banner with the text 'Bienvenue sur la Plateforme Numérique du Service d'Accès aux Soins' and a sub-header 'Identifier des prises en charge en soins non programmés'. Below this is a search bar with two input fields: 'Renseigner une spécialité, une structure ou un nom' and 'Renseigner une adresse', followed by a 'RECHERCHER' button. The footer contains a menu with 'LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS', 'Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins', 'Nos partenaires', 'Espace de formation', 'FAQ', and 'Besoin d'assistance', along with a yellow question mark icon.

Se connecter

<https://sas.formation.santefr.esante.gouv.fr>

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Se connecter

Annuler



Rôle du gestionnaire de comptes

LE RÔLE DE GESTIONNAIRE DE COMPTES

Le profil : deux personnes minimum à nommer au sein des structures porteuses du SAS pour assurer une continuité technique et de gestion des comptes utilisateurs.

SAVOIR GÉRER DES COMPTES

1. Créer des comptes
2. Modifier des comptes

SAVOIR ASSURER VOS ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU SUPPORT AUX UTILISATEURS

1. Traiter les demandes associées à la perte / au vol d'un login / mot de passe
2. Traiter les demandes de mise à jour du profil



LES DEUX SAVOIR-FAIRE SONT LIÉS, ET LE FORMULAIRE D'ASSISTANCE MIS À DISPOSITION DES UTILISATEURS CENTRALISE LES DEMANDES

En complément de ces sessions, un kit est mis à votre disposition pour remplir votre rôle de gestionnaire de comptes :

- Guides utilisateurs
- Vidéos de démonstration
- **FAQ**



Action : créer une adresse mail générique des gestionnaires de comptes de votre territoire et nous la communiquer, afin que nous puissions rediriger les demandes vers cette adresse.

2 La même demande a été effectuée auprès des référents territoriaux.



Rôle du référent territorial

RÔLE DU RÉFÉRENT TERRITORIAL



RÉFÉRENT TERRITORIAL

DEUX PERSONNES MINIMUM À NOMMER
ISSUES des structures porteuses du SAS : un professionnel de Santé, un coordonnateur de CPTS ou de MSP, un régulateur ayant un rôle projet etc.

En tant **qu'utilisateur de la plateforme numérique SAS**, vous avez d'abord un rôle métier (Effecteur de soins, Régulateur-OSNP, autres). Dans le cadre du projet SAS vous incarnez, en parallèle de vos activités métier, un rôle projet de **« Référent Territorial »**.

MISSIONS	OBJECTIFS	OUTILS
----------	-----------	--------

✓ **FORMER LES UTILISATEURS** À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS ET EN PARTICULIER LES RÉGULATEURS / OSNP

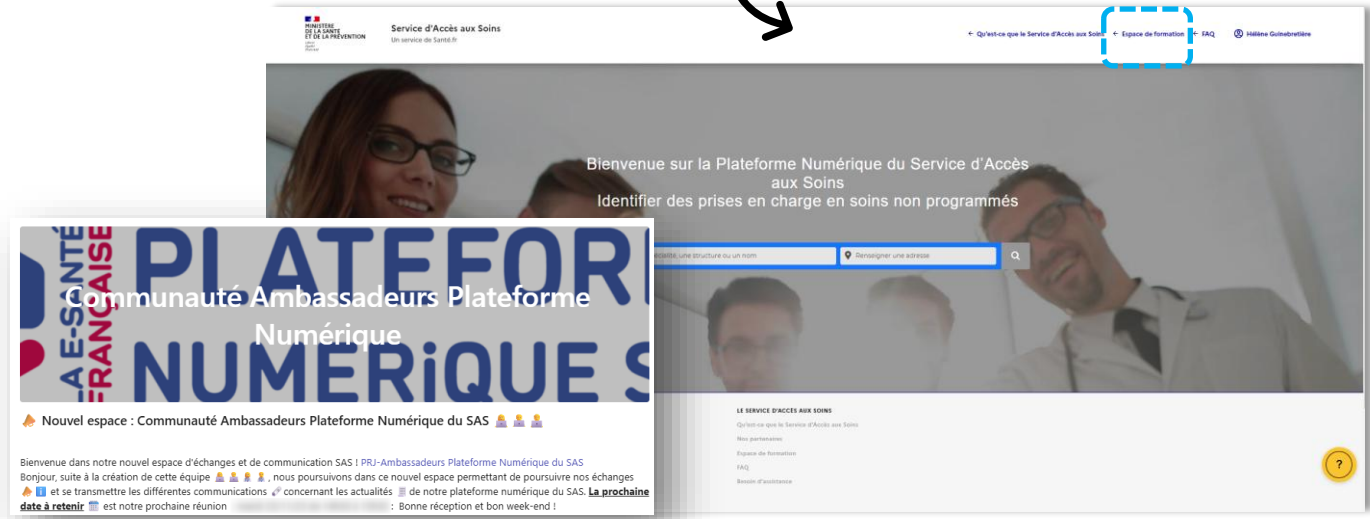
✓ **PROMOUVOIR LE SAS** AUPRÈS DES EFFECTEURS DE SOINS DE VOTRE TERRITOIRE AFIN DE LES ENGAGER À PROPOSER DES DISPONIBILITÉS

✓ **RÉPONDRE AUX QUESTIONS** DES UTILISATEURS, ÊTRE L'INTERLOCUTEUR LOCAL DU PROJET SAS

🎯 LES PROFESSIONNELS SAVENT QUE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS EXISTE ET CONNAISSENT SES POSSIBILITÉS

🎯 LES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS SAVENT UTILISER LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

- ⚙️
1. **WEBCONFÉRENCES DE FORMATION**
 2. **SUPPORTS DE FORMATION**
 3. **GUIDES UTILISATEURS**
 4. **VIDÉOS DE DÉMONSTRATION**
 5. **FICHES SYNTHÉTIQUES**
 6. **GROUPES RETEX**
 7. **COMMUNAUTÉ AMBASSADEURS**












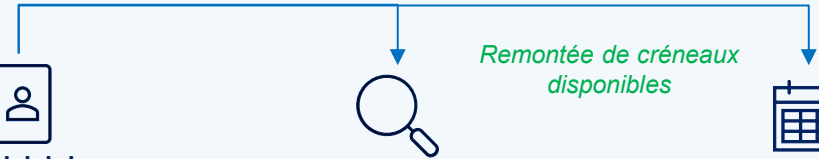

Décret SAS du 14 juin 2024

Décret SAS du 14 juin 2024

[Décret n° 2024-541 du 14 juin 2024 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service d'accès aux soins - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Articles	Descriptif
Art. D. 6311-38	<p>L'orientation par la régulation de médecine ambulatoire vers une consultation est assurée au moyen de la plateforme numérique du service d'accès aux soins mentionnée dans le décret n° 2022-403 du 21 mars 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Plateforme numérique du Service d'accès aux soins » permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> « 1° Recenser l'ensemble des professionnels de santé, ainsi que les professionnels agissant sous leur responsabilité, pouvant être sollicités pour recevoir des patients sur orientation du service d'accès aux soins ; « 2° Mettre à disposition les coordonnées de toutes les structures d'exercice coordonné et communautés professionnelles territoriales de santé, ainsi que les plages de disponibilités qu'elles ont déclarées sur la plateforme ou sur leur logiciel de gestion d'agenda ou de rendez-vous interfacé avec la plateforme ; « 3 Mettre à disposition les coordonnées des professionnels de santé du territoire et les plages de disponibilités qu'ils ont déclarées sur la plateforme ou sur leur logiciel de gestion d'agenda ou de rendez-vous interfacé avec la plateforme ; « 4° Organiser le suivi des orientations mentionnées au présent article ; « 5° Assurer le suivi du rendez-vous avec le professionnel de santé vers lequel le patient a été orienté, grâce aux données transmises par le logiciel de gestion d'agenda utilisé par le professionnel de santé à la plateforme numérique du service d'accès aux soins selon les modalités définies par le groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 1111-24 ; « 6° Transmettre à la Caisse nationale de l'assurance maladie et aux organismes locaux d'assurance maladie les données relatives aux professionnels de santé assurant les consultations pour des soins non programmés. <p>Décret n° 2022-403 du 21 mars 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Plateforme numérique du Service d'accès aux soins » - Légifrance Décret n° 2022-403 du 21 mars 2022 portant création d'un traitement automatisé de données ...</p>
Article 3	<p>Par dérogation aux dispositions de l'article D. 6311-38 du code de la santé publique dans sa rédaction résultant de l'article 1er du présent décret, l'orientation vers une consultation par la régulation de médecine ambulatoire du service d'accès aux soins peut être assurée par un outil autre que la plateforme numérique du service d'accès aux soins dès lors que cet outil satisfait, dans un délai maximal de vingt-quatre mois à compter de la date de publication du présent décret, aux conditions mentionnées du 1° au 5° du même article et que les données d'orientation sont transmises à la plateforme numérique nationale selon les modalités définies par le groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 1111-24 du même code.</p>

Présentation du processus de prise de rendez-vous de bout en bout (du LRM à la solution éditeur en passant par la plateforme numérique SAS)

Étapes	1  Appel du patient au 15	2  Réception de l'appel par un ARM	3  Analyse de l'état de santé par un régulateur	4  Réception du dossier par un OSNP et recherche d'un créneau disponible		5  Réception des informations par SMS / mail	
Outil		 Logiciel de régulation médical	 Logiciel de régulation médical	<p style="text-align: center;">Absence de ré authentification</p>  <p style="text-align: center;">Remontée de créneaux disponibles</p>		 Solution de prise de rendez-vous (exemple : Clickdoc, Doctolib...)	
Description de l'étape	Le patient souhaite être pris en charge dans le cadre d'un soin non programmé.	L'ARM dirige le patient vers la filière AMU ou la filière SNP..	Le régulateur renseigne l'état de santé du patient et ses informations dans le DRM	L'OSNP réceptionne l'appel et prend en charge le patient. Il se connecte via une double authentification au LRM (Pro Santé Connect).	L'OSNP recherche un créneau de disponible et clique dessus en fonction de l'horaire et de la géolocalisation	L'OSNP finalise la prise de rendez-vous directement sur la solution	Le patient réceptionne par mail / SMS les informations nécessaires (Adresse, numéro de téléphone, horaire du créneau ...) envoyées automatiquement par le logiciel de prise de rendez-vous.
Mise en service		